

Alcool au volant  
**POINT FINAL**

**POUR NOUS JOINDRE**

Projet Point Final  
7105, rue Saint-Hubert, bureau 202  
Montréal, Québec  
H2S 2N1  
Téléphone: 514 564-6909  
Télécopieur: 514 564-6919  
projetpointfinal@gmail.com

 **Métro Jean-Talon**

Heures de réunion

Lundi 19 h 00 français  
Mardi 19 h 30 français  
Samedi 10 h 00 français  
Samedi 11 h 00 anglais

Cour municipale de la Ville de Montréal  
775, rue Gosford  
Salle 1.515  
Montréal, Québec  
H2Y 3B9  
Lundi au vendredi  
9h00 à 12 h 30

Des dons pour soutenir le Projet Point Final  
peuvent être faits à la cour municipale de la  
Ville de Montréal ou à nos bureaux.

PROJET

**Point Final**

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)

Ville de Montréal - 000725-11585 (04-2013)

PROJET

**Point Final**

Cour municipale  
**Montréal** 

## DESCRIPTION

Le Projet Point Final offre un programme éducatif aux personnes déclarées coupables de conduite ou de garde et contrôle d'un véhicule alors que leurs capacités de conduire sont affaiblies par l'alcool ou la drogue (et/ou avec un taux supérieur à la limite légale).

Suivre le programme de Projet Point Final est une alternative à l'incarcération.

Projet Point Final est un organisme à but non lucratif qui offre un service gratuit et confidentiel.

## OBJECTIF

Le principal objectif du programme est de réduire le risque de récidive en informant et en éduquant les participants sur les conséquences de la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue.

## CONDITIONS

L'admissibilité et la durée du programme sont déterminées par les procureurs de la cour municipale de la Ville de Montréal. Un rapport sur l'assiduité du participant sera soumis aux procureurs avant chaque comparution à la cour.

S'il s'agit de sa première infraction, le participant devra :

- assister à une réunion par semaine du Projet Point Final pour une période de trois mois;
- assister à une réunion par semaine avec Alcooliques Anonymes pour une période de trois mois;
- accepter et respecter les conditions imposées par la cour.

Si le participant est un récidiviste, il devra :

- assister à une réunion par semaine du Projet Point Final pour une période de six à douze mois;
- assister à deux réunions par semaine avec Alcooliques Anonymes pour une période de six à douze mois;
- accepter et respecter les conditions imposées par la cour.